



Numéro 17, Mai 2001

ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRETIGNY-SUR-ORGE
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (ass. loi de 1901 déclarée le 14/4/92)

Enquête publique en mairie

Entrepôts géants : la bataille continue

Au cours du mois d'avril, nous vous avons suggéré de répondre massivement à l'enquête publique sur la mise en exploitation d'un entrepôt logistique déjà construit, sur la ZAC Maison Neuve (près d'Auchan). Il s'agissait, en fait, du premier bâtiment d'une base logistique géante, qui doit en comporter 4 d'une surface totale de 112 626 m², auxquels s'ajouteraient 63 700 m², soit plus de 17 hectares imperméabilisés sur un terrain couvrant 24 ha au total. Une seconde enquête, ouverte jusqu'au 2 juin, concerne les 3 derniers bâtiments de cette base logistique que se propose de construire la même société financière pour la louer à des sociétés de logistique (entreposage et livraison de marchandises).

Lors de la première enquête, l'ADEMUB, considérant l'ampleur du projet et les risques graves qu'il ferait courir à notre environnement (inondations et pollution des eaux, incendies, bruit, embouteillages et pollution de l'air, paysage défiguré...), avait donné un avis défavorable.

Or, nous avons appris depuis que ce projet de base logistique était en fait en préparation depuis longtemps et que son abandon coûterait à la commune 50MF de frais et pertes d'impôts (soit près de la moitié des recettes fiscales de la ville), sans compter le dédit de 45 MF qu'il faudrait verser en outre au promoteur. Une catastrophe financière pour la commune dont l'avenir économique serait lourdement hypothéqué pour de longues années.

Notre association, comme l'ensemble des Brétignolais, se trouve donc mise devant le fait accompli. C'est le résultat d'une gestion passée de la commune qui a livré celle-ci pieds et poings liés

aux appétits d'un groupe financier dans le cadre d'un contrat léonin portant sur la réalisation de la ZAC Maison Neuve. Dans cette affaire, la commune est perdante à tous les coups. Appelé à donner son avis, le 18 mai dernier sur la première partie du projet (l'entrepôt déjà construit), le nouveau conseil municipal a décidé de donner un avis favorable, avec cependant de strictes réserves sur la sécurité et l'environnement, tenant compte en grande partie de l'avis que nous avons déposé auprès du commissaire enquêteur. Même si nous comprenons la position de la municipalité, celle-ci ne saurait nous satisfaire car nous restons opposés au principe même de ces entrepôts géants.

Le conseil municipal sera appelé à se prononcer à nouveau sur la 2^{ème} partie du projet avant le 17 juin. Notre avis à tous dans cette affaire revêt donc une grande importance. Car il nous faut obtenir que les réserves émises par le conseil municipal soient encore renforcées et, surtout, que soit assurée la mise en application des mesures exigées. Aussi, nous allons faire pression sur le promoteur de ce projet, sur le conseil municipal et sur le préfet (qui donnera, ou non, l'autorisation) pour obtenir plus de garanties et une révision partielle du projet. Ainsi, nous allons demander que soient prises les dispositions suivantes

Éviter inondations et pollution de l'Orge

Le SIVOA doit édicter des règles plus strictes en matière de traitement et d'écoulement des eaux pluviales, et le réseau de régulation et d'écoulement doit être dimensionné en conséquence et modernisé ; les installations de traitement des eaux d'incendie et des eaux pluviales doivent être dimensionnées, automatisées et télésurveillées en

permanence ; l'entretien et l'exploitation de ces installations, pour assurer leur bon fonctionnement, doit être assuré par une entreprise extérieure spécialisée placée sous contrôle public, qui devra communiquer au SIVOA et à la commune un rapport périodique faisant le bilan de l'état des installations.

Prévenir et combattre l'incendie

Outre les installations réglementaires de lutte contre l'incendie, qui devront faire l'objet d'un accord préalable des services départementaux d'incendie (pompiers), le propriétaire devra passer avec l'exploitant des lieux un contrat aux termes duquel l'utilisateur s'engage à prendre toutes dispositions pour un respect strict des procédures en matière de prévention et de lutte contre l'incendie, ainsi que la constitution d'une équipe interne de lutte contre l'incendie et un programme de formation et d'entraînement permanents du personnel en ce domaine. Car, répétons-le, il n'y a jamais de risque 0 en matière d'incendie.

Réduire les nuisances du trafic et exiger l'embranchement SNCF

Il faut exiger que les poids lourds et véhicules de livraison n'empruntent ni l'avenue de Maison Neuve, ni l'avenue de la Commune de Paris, mais accèdent directement à la base par un aménagement spécifique à partir du rond-point de Marolles. Par ailleurs, non seulement le site devra être conçu pour que les entrepôts soient desservis par le réseau ferré de transport de marchandises, mais le propriétaire s'engage à mettre en place le branchement avant exploitation des entrepôts. A cet effet, des négociations tripartites seront entreprises sans délai entre le propriétaire, la commune et la SNCF en vue de la réalisation de l'embranchement et un accès rapide des marchandises aux entrepôts. A moyen terme, une part non négligeable des marchandises doit arriver par la voie ferrée. Enfin, nous souhaitons que les démarches soient entreprises pour que la base fasse l'objet d'une expérience de ferroutage.

Réduire l'impact du béton et renforcer l'aspect paysager

Pour réduire l'impact de telles constructions géantes sur notre environnement, il faut aller au-delà des

exigences formulées par le conseil municipal (un budget prévu à cet effet, et l'intervention d'un architecte paysagiste). Nous demandons que la part réservée aux espaces verts soit portée à 40%, voire 50% de la surface, comme le demande notre fédération départementale, Essonne Nature Environnement, pour tout nouvel entrepôt. Les bâtiments ne devront pas être visibles de l'extérieur, d'où la nécessité d'un aménagement paysager, avec des arbres de haute tige, soigneusement sélectionnés, sur la périphérie de la base.

Nous souhaitons enfin que les associations de défense de l'environnement soient associées aux visites périodiques de contrôle sur le site, afin que celles-ci puissent s'assurer du bon fonctionnement des installations, de l'entretien du site et de l'application des règles.

Nous vous invitons à consulter le dossier en mairie (service de l'urbanisme), aux heures habituelles d'ouverture (9h-12h et 14-17h ; 9h-12h le samedi), et à exprimer toutes vos réserves sur ce projet en portant vos observations sur le registre ouvert à cet effet.

A l'avenir, nous devons rester extrêmement vigilants pour déjouer tout nouveau projet d'entrepôt géant sur notre commune. Nous vous informons que notre fédération, Essonne Nature Environnement, va demander au préfet et au conseil général de prendre toutes dispositions pour surseoir à toute nouvelle réalisation d'entrepôts logistiques dans l'Essonne tant qu'un plan départemental, prenant en compte tous les éléments, économiques et écologiques, n'aura pas été élaboré et adopté par les représentants de la population. C'est pourquoi nous demandons au maire de Brétigny et à son conseil municipal de refuser à l'avenir toute nouvelle implantation d'entrepôt sur la commune, qui a déjà payé un lourd tribut à ces géants de béton et de métal.

RANDONNEE DANS BRETIGNY

Le samedi 9 juin 2001, l'ADEMUB organise sa randonnée annuelle dans Brétigny. Crayon en main et pique-nique sur le dos, c'est l'occasion pour notre association de relever les « horreurs » (décharges sauvages, fils électriques, chaussées défoncées, entrepôts logistiques...) et de faire notre rapport à la mairie, tout cela dans la bonne humeur. Rendez-vous devant la mairie, le 9/6/01 à 10 heures.